

Le travail de l'histoire (note critique)

In: Annales. Histoire, Sciences Sociales. 51e année, N. 3, 1996. pp. 525-538.

Citer ce document / Cite this document :

Lepetit Bernard. Le travail de l'histoire (note critique). In: Annales. Histoire, Sciences Sociales. 51e année, N. 3, 1996. pp. 525-538.

doi : 10.3406/ahess.1996.410865

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1996_num_51_3_410865

LE TRAVAIL DE L'HISTOIRE

(note critique)

Bernard LEPETIT

Qu'est-ce qui fait qu'une société tient ensemble ? A quoi doit-on que les hommes ne se livrent pas à une guerre de tous contre tous et préfèrent avoir « commerce ensemble », pour reprendre une expression du 18^e siècle ? En quoi consiste le lien social ? De ces questions angoissées, qui organisent (avec la réflexion sur les manières de faire) la plus grande part de la recherche actuelle, Robert Castel, sociologue dont les travaux sur l'institution asilaire et la gestion du risque ont marqué, fait le sujet de son nouveau livre, *Les métamorphoses de la question sociale*.

La question sociale ? La notion et la chose seront reconnues par la communauté des historiens. L'historiographie, attentive au développement d'une misère de masse avec les débuts de l'industrialisation, y a vu une invention et un trait du 19^e siècle, et en a fait un axe structurant de ses propres analyses de la période, marchant ainsi de pair avec les contemporains. Parmi les premiers, Villeneuve-Bargemont par exemple note au début des années 1830 l'existence d'un nom nouveau, le paupérisme, et définit les caractères du phénomène qu'il recouvre : il « tend à s'accroître progressivement en raison même de la production industrielle » ; il est « la condition forcée d'une grande partie des membres de la société » ; il constitue « une menace à l'ordre politique et social »¹. L'histoire du 19^e siècle peut alors se lire en Europe occidentale comme celle des tentatives — finalement abouties avec l'avènement conjoint d'une classe ouvrière, d'une politique sociale réformatrice et d'un État-providence — de réduction de la question sociale ainsi posée.

Robert Castel, pour qui une telle approche n'a pas les vertus des évidences interrogées, propose, pour aborder le problème, une double désindexation. La question sociale, dit-il, n'est pas propre au 19^e siècle. Elle s'est posée avant, dès le moment où des individus trop nombreux n'ont plus trouvé place dans les anciennes structures communautaires ; elle se posera après quand se généraliseront des situations que le

* A propos de l'ouvrage de Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, « L'espace du politique », 1995, 490 p. De R. CASTEL, auparavant, *L'ordre psychiatrique*, Paris, 1976 et *La gestion des risques*, Paris, 1981.

1. A. DE VILLENEUVE-BARGEMONT, *Traité d'économie politique chrétienne ou recherches sur le paupérisme*, Paris, 1834.

LE SOCIOLOGUE ET L'HISTORIEN

langage commun désigne aujourd'hui du nom d'exclusion. Il ne s'agit donc pas d'une catégorie universelle, mais d'une construction historique, caractéristique des moments d'interrogation existentielle sur la solidité du lien social et d'action plurielle pour son renforcement : « la question sociale est une aporie fondamentale sur laquelle une société expérimente l'énigme de sa cohésion et tente de conjurer le risque de sa fracture » (p. 18). La seconde désindexation est peut-être plus radicale. Elle ne concerne pas la délimitation du champ d'application d'une notion (des débats de ce type sont constitutifs du métier d'historien, et d'ailleurs de toutes les disciplines qui traitent du cours historique du monde), mais affecte le privilège du passé dans la définition des questions historiques.

Le point de départ de l'analyse, et le principe de sélection qui l'organise, c'est la situation présente, la manière dont la question se pose aujourd'hui. L'objectif de l'entreprise intellectuelle du sociologue est de « prendre la mesure de cette nouvelle donne contemporaine : la présence, apparemment de plus en plus insistante, d'individus placés comme en situation de flottage dans la structure sociale : [...] chômeurs de longue durée, habitants des banlieues déshéritées, allocataires du revenu minimum d'insertion, victimes des reconversions industrielles, jeunes en quête d'emploi et qui se promènent de stage en stage, de petit boulot en occupation provisoire » (p. 13). Ces hommes et ces femmes ont en commun de ne pas trouver de place dans le monde du travail du fait des recompositions que celui-ci connaît depuis vingt ans, et de ne pas s'insérer (la création de nouveaux dispositifs en témoigne) dans les systèmes existants de protection sociale ; en situation d'invalidation sociale, ils semblent « inutiles au monde ».

Inutile au monde : la formule figure, à la fin du Moyen Age à Paris, dans la condamnation au gibet de Colin Lenfant, aide-maçon convaincu de vol. L'expression revient, sous forme de variantes, dans plusieurs textes, au 15^e, au 16^e siècle : « ils sont le poids inutile de la terre », proclame un édit de Charles IX en 1566 à propos des vagabonds. Alors, un long détour par l'histoire s'impose, non dans un projet de connaissance du passé, mais dans un souci de caractérisation du présent et de réduction de l'indétermination de l'avenir. Deux motifs conduisent à reconstruire « le système des transformations dont la situation actuelle hérite » (p. 12) : le présent n'est jamais réductible à une pure contemporanéité, il est « effet d'héritage, et la mémoire de cet héritage nous est nécessaire pour comprendre et agir » (p. 12) ; le futur à son tour « sera travaillé à partir de l'héritage d'aujourd'hui » (p. 435). Du passé, dont les trois quarts du livre constituent une « chronique », il n'est question que dans la stricte mesure où les configurations qui y sont mises en place pèsent sur le présent et commandent secrètement les enjeux des pratiques actuelles. Je voudrais consacrer les quelques pages qui suivent à expliciter et à discuter, comme Castel y invite les historiens, les effets d'un tel parti.

Vagabonds, misérables, exclus

L'histoire commence en 1349. Au lendemain de la Grande Peste, le roi d'Angleterre Édouard promulgue une ordonnance qui touche au travail et à la mendicité. La conjoncture démographique est à ce moment favorable aux travailleurs, qui refusent de s'employer à n'importe quel prix. L'ordonnance a pour ambition de bloquer l'évolution des rémunérations (accessoirement celle des prix des subsistances) et d'empêcher la forte mobilité qui caractérise alors la situation de l'emploi. Le texte est emblématique, il n'est pas isolé : au Portugal et en Aragon la même année, en France

et en Castille en 1351, en Bavière quelques années plus tard, des textes de même nature poursuivent la même finalité. Réaffirmant les principes traditionnels de la cohésion sociale et dessinant en creux la situation nouvelle qu'ils prétendent résorber, ils se situent sur la même ligne de partage des eaux. Sur le versant ancien, le modèle médiéval du travail, libre et bien entendu servile, assigne le travailleur à une place en même temps qu'à une tâche. Le modèle d'assistance quant à lui conjugue deux principes : l'obligation du travail qui conduit à réserver les secours à ceux qui par faiblesse d'âge, de sexe ou d'infirmité sont incapables de subvenir par le travail à leurs besoins ; l'interconnaissance qui amène à inscrire l'indigent dans les réseaux de voisinage qui organisent l'appartenance à la même communauté. En s'opposant à la mobilité, en interdisant l'aumône aux mendiants valides de telle sorte qu'ils soient contraints de travailler pour vivre, les ordonnances du milieu du 14^e siècle signalent la scandaleuse visibilité d'un personnage nouveau : le vagabond.

Si le vagabond fait tache, et qu'il fait l'objet de la part des autorités de police de poursuites toujours recommencées, c'est qu'il a rompu avec toutes les attaches sociales. L'ordonnance royale française du 24 août 1701, dont les termes seront d'ailleurs à peu près repris par le code pénal napoléonien, en donne la définition suivante, toute par défaut : « Déclarons vagabonds et gens sans aveu ceux qui n'ont ni profession, ni métier, ni domicile certain, ni lieu pour subsister, et qui ne sont pas avoués et ne peuvent certifier de leurs bonnes vies et mœurs par personnes dignes de foi ». Hors de l'ordre du travail bien qu'ils puissent travailler, hors des cadres communautaires parce qu'ils ont quitté leur communauté d'origine sans avoir de nouveau domicile, n'ayant ni état ni protection, ils échappent à l'ordre social ancien. Pour réduire leur étrangeté et nier la capacité à pervertir le lien social que leur simple existence suppose, toute une littérature de la gueuserie, foisonnante au 17^e siècle, s'efforce d'ailleurs de les penser dans les catégories de la communauté et de l'ordre monarchique². « Il existait depuis longtemps des nécessiteux, des indigents, des inaptes, des démunis et même des indésirables de toutes sortes. Il va falloir désormais compter avec des individus qui occupent dans la société la position de surnuméraires : ils n'ont aucune place assignée dans la structure sociale et dans son système de distribution des positions reconnues [...]. Ils sont les ancêtres des surnuméraires d'aujourd'hui. Non point évidemment par une identité de condition, mais par une homologie de position » (p. 72).

La question posée par le vagabondage à l'ordre social est donc essentielle : ce sont ses principes ordonnateurs qui se trouvent contestés. En apparence, sa radicalité est pourtant seulement théorique : placés hors de l'espace social légitime, les vagabonds sont aux marges. Au plan pratique, des mesures coercitives suffiront à en assurer le cantonnement. Une politique efficace de renfermement ou de travail forcé (voir le Bridewell à Londres et le Rasphuis à Amsterdam au 16^e siècle, l'Hôpital Général à Paris au siècle suivant, dont les créations peuvent d'ailleurs s'interpréter comme une série de tentatives de réaffiliation, bien sûr un peu rudes, des exclus) y pourvoira. En réalité, il ne faut jamais gratter bien loin pour que les « gens sans aveu » changent d'identité et pour découvrir, sous le vagabond, le migrant saisonnier, le compagnon sans travail, le paysan en quête d'un emploi citadin. Leclerc de Montlilot donne en annexe de son *Essai sur la mendicité*, en 1786, une statistique du dépôt de Soissons : vingt détenus par ordre du roi, une cinquantaine de fous, une trentaine de déserteurs, soixante vagabonds, et surtout plus de deux cents « ouvriers manuels » et trois cents « ouvriers agricoles sans ressources ». Le vagabondage n'est pas un état,

2. *Figures de la gueuserie*, textes présentés par R. CHARTIER, Paris, 1982.

LE SOCIOLOGUE ET L'HISTORIEN

mais la position limite, peut-être provisoire, d'une situation de précarité commune qui s'aggrave lorsque la conjoncture économique ou démographique accroît les tensions sur les marchés de l'emploi ou au sein des solidarités de proximité. Ainsi, « la question du vagabondage est en fait la manière dont se formule et s'occulte à la fois la question sociale dans la société préindustrielle. Elle l'occulte parce qu'elle la déplace à l'extrême bordure de la société jusqu'à en faire quasiment une question de police. Mais elle permet aussi de la reformuler si l'on suit, en amont du vagabondage, la ligne de fracture qu'il révèle » (p. 108).

Les procès-verbaux et les rapports du Comité pour l'extinction de la mendicité de l'Assemblée constituante permettent de placer une seconde ligne de crête. De l'ancien système, le Comité reprend la coupure séculaire entre indigents valides et nécessiteux invalides, et continue de réserver le travail aux premiers et l'assistance aux seconds. Mais chacune des cases de cette classification conservée est dotée d'un contenu nouveau. Parce qu'il s'agit pour les premiers de droit et non de charité, et d'appartenance citoyenne et non d'inscription dans des solidarités hiérarchiques, le financement et l'organisation des secours relèvent de l'administration publique, c'est-à-dire de la communauté nationale (mais la certification de la qualité de bénéficiaire et la distribution des aides continuent de s'opérer dans des structures de proximité). Aux beaux jours du Gouvernement révolutionnaire, des cérémonies civiques annuelles destinées à « honorer le malheur » et à proclamer solennellement l'affiliation des pauvres à la communauté sociale furent envisagées. Quant aux seconds, les pauvres valides, c'est encore le travail qui leur est réservé, mais selon des modalités nouvelles. L'obligation disciplinaire de travailler se trouve remplacée par le libre accès à l'emploi. Le quatrième rapport rédigé par le Comité le proclame : « Les droits les plus sacrés de l'homme ne seraient pas conservés si l'ouvrier rencontrait des obstacles lorsque la liberté ou ses propres combinaisons le porteraient à chercher un travail profitable dans les lieux où il voudrait se porter ». L'avantage de chacun devient alors le bénéfice de tous : c'est par la liberté seule « que le travail se distribue naturellement dans les lieux où le besoin l'appelle, que l'industrie reçoit son plus grand encouragement, que toutes les entreprises deviennent faciles et qu'enfin le niveau de la main-d'œuvre, condition si désirable pour la prospérité de l'État, s'établit dans toutes les parties de l'Empire »³.

Les débats révolutionnaires autour de l'extinction de la mendicité entérinent ainsi trois coupures avec l'ordre ancien des choses. D'abord, la prise de conscience d'une « vulnérabilité de masse » (p. 160) s'oppose à ce qu'on puisse continuer de ramener la solution de la question sociale à une combinaison d'assistance et de répression : l'efficacité de chacune de ces politiques n'est garantie que pour autant qu'elles s'appliquent à des populations minoritaires. Ensuite, le transfert de la valorisation du travail de la sphère morale à la sphère économique modifie d'ailleurs les termes de la question. Dès lors que l'on pose le travail et ses formes de mobilisation aux sources de la richesse, une utilité bien comprise conduit à porter sur la masse travaillante un autre regard : « Si toute jouissance sociale est fondée sur le travail, il est indispensable pour l'intérêt de la classe jouissante de veiller à la conservation de la classe laborieuse » (Copeau, *Essai sur l'établissement des hôpitaux des grandes villes*, 1787). Enfin, il s'agit moins de promouvoir le travail que le respect nécessaire de la liberté du travail. Mais les dispositions que fondent ces coupures, prises pour régler la question sociale, en provoquent immédiatement la réémergence sous une autre figure

3. *Procès-verbaux et rapports du Comité de Mendicité de la Constituante (1790-1791)*, C. BLOCH et A. TUETÉY édés, Paris, 1911 (Quatrième rapport, pp. 438-439).

plus menaçante peut-être puisqu'installée non pas aux marges du dispositif économique et social, mais en son centre même. « Avec le paupérisme se révèle le danger d'une désaffiliation de masse inscrite au cœur même du processus de production des richesses » (p. 230).

Des années 1830 jusqu'au-delà de la Commune, sous les couleurs inverses de la hantise et de l'espoir, l'idée d'une dissociation de la société existante est présente à tous les esprits. J'y prêterai ici peu d'attention (le tableau est suffisamment connu) pour me consacrer après Robert Castel au troisième moment qui scande la périodisation de sa chronique. C'est autour des discussions sur l'assurance obligatoire et sur sa mise en place (en France entre 1890 et 1930 environ) que se produit la nouvelle transformation qui modifie les données de la question sociale. La longue conjonction de la misère de masse et du travail libre disqualifiait le dispositif précédent : massif, le paupérisme épuisait les capacités des dispositifs d'assistance ; indexé à l'emploi, il disqualifiait les technologies imposées (la coercition d'État) ou secrètes (la main invisible du marché) de mise au travail. Comme dans les années 1790, c'est en modifiant les termes du problème qu'on allait construire la solution. L'assurance obligatoire semble d'abord jouer le rôle d'un simple « *analogon* de l'assistance » (p. 299) : au contraire de ceux qui disposent d'un patrimoine, seuls ceux qui reçoivent un salaire pour leur travail et risqueraient de ce fait de devoir être assistés sont obligés de s'assurer (les choses sont un peu plus compliquées et je ne les simplifie que dans le cadre de cette épure).

Par contamination, le statut du travail salarié est en fait fondamentalement affecté. L'assurance n'est pas simplement un équivalent de l'assistance par une opération d'alchimie sociale, elle pose le travail en équivalent de la propriété. La notion d'ayant droit qui désigne l'assuré est à entendre au sens fort du terme : elle inclut l'autonomie (il n'y a rien à quémander) et la sécurité (le revenu est certain), avantages que le 19^e siècle bourgeois associait à la possession d'un capital (foncier de préférence). Là résidait « le nœud de la question sociale : la plupart des travailleurs sont au mieux vulnérables et souvent misérables tant qu'ils restent privés des protections attachées à la propriété. Mais posée en ces termes, c'est-à-dire dans le cadre d'une opposition absolue, cette question est insoluble » (p. 300). La reformulation de la question sociale va précisément consister à euphémiser l'opposition en inventant, à côté de la propriété privée, ce qu'on peut qualifier de propriété sociale ou de propriété de transfert. « Peut-il exister un patrimoine personnellement attribuable qui ne soit pas privé — donc qui soit social — mais susceptible d'une jouissance privée ? Cette pierre philosophale [...] a été trouvée. Ce sont les prestations de l'assurance obligatoire : un patrimoine dont l'origine et les règles de fonctionnement sont sociales mais qui fait fonction de patrimoine privé » (p. 310). Cette transformation emporte une redéfinition de la société : non plus une communauté de communautés comme sous l'Ancien Régime, non plus une communauté de propriétaires comme au 19^e siècle, mais « la société salariale ».

Les pierres philosophales ont pourtant, dans l'ordre du social, un caractère particulier : elles transforment le plomb en or, mais celui-ci n'existe qu'à l'état très instable, et ne tarde pas à se transformer encore et toujours en un autre métal vil. L'assurance dépersonnalise les protections en même temps qu'elle les délocalise (l'ayant droit n'est qu'un membre, interchangeable, d'un collectif abstrait), et produit ainsi de redoutables effets individualisants. Dans un continuum socio-salarial où les différences ne sont plus que de degré, les « luttes pour les placements et les classements » (p. 363), dont les objets consommés sont le truchement symbolique, s'avivent en oppositions catégorielles. Qu'avec le ralentissement de la croissance, les positions

LE SOCIOLOGUE ET L'HISTORIEN

viennent à manquer et que les traites sur l'avenir ne puissent plus être honorées et la question sociale redevient une nouvelle fois hantise. Elle prend une figure nouvelle mais reconnaissable : celle de l'exclu.

Histoire et problématisation du présent

Parti du présent, l'ouvrage y revient donc, conformément à son projet, après avoir construit la série des transformations que la question sociale a connues, et qui s'expriment à travers les solutions successives qui lui ont été données. Je propose de les schématiser ainsi, en opérant, par répétition, des soulignements qui ne sont pas tous ceux de l'auteur (j'y reviendrai) :

— moment 1 : validité et invalidité sont considérées comme des états ; la place dans une structure communautaire fonde le degré de reconnaissance sociale ; le secours, réservé aux invalides, est indexé à l'appartenance communautaire ; les valides sont passibles d'assignation au travail ;

— moment 2 : la communauté nationale est posée en garant du soutien aux invalides, la reconnaissance de l'indigence et la distribution des secours demeurent territorialisées ; les valides bénéficient du libre accès au marché du travail ; la liberté de l'emploi désindexe le travail des structures communautaires et territoriales ;

— moment 3 : validité et invalidité ne sont plus des états antithétiques : la seconde est définie par rapport à la première, dont elle ne constitue plus qu'une inversion provisoire ; le secours est indexé au travail ; il se trouve de ce fait détaché des structures communautaires et territoriales ; la place dans la division sociale du travail (dans le monde du salariat) fonde le degré de reconnaissance sociale dont chacun bénéficie.

Je réserve la discussion des éléments du modèle pour m'en tenir ici à la description de ses principes de fonctionnement. « Métamorphoses de la question sociale » : il faut prendre au sérieux le mot vedette du titre. Dans la très longue durée (plus de six siècles entre l'ordonnance de 1349 et maintenant), le changement historique se développe selon une dialectique du même et du différent. Du côté du même, on inscrira la prise en compte de l'aptitude physiologique au travail comme principe de tri social, et plus généralement — à condition de considérer le vagabondage d'Ancien Régime comme « l'essence négative du salarié, [...] le degré zéro de la condition salariale » (p. 112) — la corrélation entre la place occupée dans la division sociale du travail et l'accès aux systèmes de protection. De ces macro-invariants découlent l'homologie des positions occupées aux différentes époques par les surnuméraires sociaux et celle des dynamiques de la précarité qui provoquent leur désaffiliation. Ce qui change, ce ne sont pas seulement les dispositifs institutionnels supposés donner une application efficace aux principes de réaffiliation sociale, mais la valeur accordée à chacune des bases de l'affiliation : valorisation de la liberté, c'est-à-dire de la mobilité, contre l'enracinement ; valorisation du travail comme source de toute productivité et expression de la dignité de l'homme contre sa représentation ancienne, marquée par l'exigence religieuse du rachat ou par la macule servile ; valorisation du salariat, contre la rente ou à côté d'elle, comme fondement d'une sécurité généralisée.

Ces moments de réaffectation des principes et de redéploiement des dispositifs sont ainsi des moments de rupture. Ils sont à analyser comme « des discontinuités, des bifurcations, des innovations » (p. 16) qui, parce qu'ils modifient la nature ou le sens de l'un des éléments du système, le redéfinissent dans son ensemble. La pério-

disation de l'histoire est une opération fondamentale parce que le passé n'est pas seulement, comme il l'est chez Braudel par exemple, « obstiné à survivre »⁴. Ses structures pèsent sur le présent, mais elles n'y figurent que pour autant qu'elles sont reprises au terme d'un travail de la société sur elle-même, et avec le sens que ce travail leur confère. Et on peut lire cette « chronique du salariat » comme un effort toujours repris (et toujours intéressé : il y va de la cohérence sociale) pour transformer en héros positif la victime du malheur. Convertir de gré ou de force l'errant en membre d'une communauté, faire du vagabond un travailleur libre, transformer le pauvre en ouvrier assuré puis en salarié consommateur : il s'agit bien toujours d'opérations homologues. Ces opérations constituent le moteur de la résolution de la question sociale. Mais sa réitération à intervalles irréguliers marque aussi la reproduction de l'inanité de l'effort. Le problème de l'origine historique de l'échec retient moins Robert Castel : on verra qu'il lui donne des solutions diverses. On se bornera ici à souligner cette représentation sisyphéenne de la société : acharnée à lutter contre l'anéantissement du lien social (quelle qu'en soit la forme) et la dissolution de la solidarité (quelles qu'en soient les manifestations), elle se trouve contrainte par l'histoire à toujours recommencer. Mais il est connu que le point de savoir s'il faut imaginer Sisyphe heureux a été mis en discussion.

Travail de l'histoire, donc. S'il en restait là, l'auteur élaborerait un projet peu différent de celui des historiens qui s'efforcent de comprendre l'histoire à l'œuvre. Mais il faut se souvenir que pour Castel, l'histoire est seulement un détour. Pour lui, le passé n'est pas un objet, mais un outil heuristique. De son analyse, il faut attendre une grille de lecture pour dégager, au-delà des différences superficielles et des analogies faibles, les enjeux contemporains des situations et l'inventaire des lieux (à entendre comme principes et comme dispositifs) d'une action possible. On peut bien constater la désaffiliation accélérée d'une partie chaque jour plus importante de la population. On n'aura rien compris d'utile quand on se sera borné à y voir une radicale nouveauté par rapport au plein emploi et à la protection généralisée caractéristiques de la période des Trente Glorieuses, ou bien quand on se sera contenté d'habiller les « sans domicile fixe » des défroques des clochards de jadis ou des errants de naguère.

Du point de départ du livre à son point d'aboutissement, il y a toute la distance entre le simple constat du phénomène et sa caractérisation compréhensive. L'insécurité actuelle renvoie à d'anciennes composantes structurelles de la condition populaire : la fragilité du rapport au travail, la vulnérabilité du statut lié à un déficit des places (c'est-à-dire « des positions auxquelles sont associées une utilité sociale et une reconnaissance publique », p. 412), une culture de l'aléatoire (on disait avant-hier « vivre au jour la journée ») toujours à l'horizon de l'existence. Elle manifeste ainsi qu'aujourd'hui comme dans le passé, si la question sociale s'explicite aux marges, elle affecte par « déstabilisation des stables » (p. 410) l'ensemble de la société et se pose donc (et se résout) en son centre. Mais en même temps, cette insécurité se vit au sein de principes et de dispositifs d'assistance successivement remaniés. Pour des parties de plus en plus nombreuses de la population, « l'identité par le travail s'est perdue » (p. 413) quand l'identification par l'emploi s'est imposée dans la totalité de la sphère sociale, quand les politiques de protection ont été indexées au salariat, quand l'État s'est vu promu garant du lien social au sein du collectif abstrait que les modalités de gestion de la société assurantielle ont créé.

4. F. BRAUDEL, « Histoire et sciences sociales. La longue durée », *Annales ESC*, 1958, n° 4, pp. 725-753.

LE SOCIOLOGUE ET L'HISTORIEN

Le terme provisoire des transformations successives des systèmes de réassurance de soi que la société a développés dessine ainsi un espace des possibles (mais non pas du certain : le futur sera à son tour le produit d'un travail sur l'héritage d'aujourd'hui), et le livre s'achève par la présentation de quatre scénarios dont l'actualisation dépendra des options prises. Il n'est pas si fréquent aujourd'hui de voir les livres d'histoire s'achever en guides pour l'action politique : les historiens ont habituellement des manières peu euphémisées de manifester qu'ils appartiennent à la communauté civique et que leurs travaux sont des formes d'intervention sociale. Ils écrivent cependant l'histoire pour le présent, et l'originalité du projet de Robert Castel réside seulement là dans son caractère explicite et systématique, ce qui change peu de chose, sauf la netteté des tranchants du discours. Un écart plus radical tient à une autre dimension, celle du travail sur l'histoire à laquelle le sociologue se livre à partir du présent. On peut le définir en prêtant attention à un fait. Les quatre éventualités envisagées pour l'avenir ont un point en commun : elles s'organisent à partir d'une question sociale définie comme « la question du statut du salariat, parce que le salariat en est venu à structurer notre formation sociale presque tout entière » (p. 385).

Le statut du salariat, qui forme l'axe à partir duquel tout le livre s'organise, est le contenu donné ici à ce que l'auteur nomme la « problématisation ». Le paysage social se trouve, on l'a vu, recomposé à chaque fois que l'œuvre de la société sur elle-même déplace l'aporie de la question sociale. Mais ces recompositions ne constituent pas des innovations absolues dès lors qu'elles prennent place au sein d'une même problématisation. Robert Castel définit celle-ci comme « l'existence d'un faisceau unifié de questions (dont il faut définir les caractéristiques communes), qui ont émergé à un moment donné (qu'il faut dater), qui se sont plusieurs fois reformulées à travers des crises et en intégrant des données nouvelles (et il faut périodiser ces transformations), et qui sont encore vivantes aujourd'hui » (p. 17). La notion est fortement apparentée aux propositions de Foucault, qui caractérisait ainsi la problématisation en 1984 : elle « ne veut pas dire représentation d'un objet préexistant, ni non plus création par le discours d'un objet qui n'existe pas. C'est l'ensemble des pratiques discursives et non discursives qui fait entrer quelque chose dans le jeu du vrai et du faux et le constitue comme un objet pour la pensée »⁵. L'histoire de la folie, celle de la prison ou bien de la sexualité en ont constitué les champs d'application les plus remarquables.

En plus de son installation dans la sphère de la pensée, c'est le recours à la généalogie qui permet au philosophe de surmonter le mystère de cet objet qui n'est ni préexistant au discours tenu sur lui, ni créé de rien par ce discours. « Généalogie veut dire que je mène l'analyse à partir d'une situation présente », explique encore Foucault, qui se donne explicitement pour projet, dans *Surveiller et punir*, de « faire l'histoire du présent ». Le mode d'existence présent de l'objet est à la fois le point de départ de l'analyse et le principe de sélection qui la commande. Il faut lire en commençant par sa fin la définition de Castel que je viens de citer et peut-être la réécrire pour en aiguïser le tranchant : par problématisation, il faut entendre « l'existence d'un faisceau unifié de questions, vivante aujourd'hui [...] (le reste à l'identique) ».

Les historiens démographes distinguent entre les généalogies descendantes, établies à partir du plus lointain ancêtre repéré, et les généalogies ascendantes

5. M. FOUCAULT, « Le souci de vérité. Entretien avec François Ewald », 1984, *Dits et écrits, 1954-1966*, Paris, 1994, t. IV, p. 670.

construites à partir d'*ego*. Le récit qui nous est donné des rapports qu'entretiennent le travail et la protection sociale prend l'apparence d'une généalogie descendante : c'est à partir du plus lointain ancêtre, l'ordonnance de 1349, qu'il nous est conté. Mais le projet est de généalogie ascendante : c'est la place centrale occupée par le salariat dans les pratiques discursives et non discursives de réaffiliation sociale qui conduit vers ce très vieux texte qui associe politique d'assistance et politique d'emploi (cette dernière y compris dans sa dimension salariale) en un ensemble de propositions coordonnées. Au détour d'une note, en s'appuyant sur l'exemple de la question de savoir si le soleil tourne autour de la terre ou le contraire, l'auteur fournit une indication curieuse, parce qu'inversée, sur les implications de son choix. « La persistance d'une question ne dépend pas de l'importance qu'elle a pu revêtir dans le passé » (p. 17) : c'est de la généalogie descendante, et aucun historien ne sursautera. Il suffit de réécrire la proposition dans les termes de la généalogie ascendante pour noter ce qu'une telle approche peut avoir de provocant pour des professionnels de l'étude du passé : l'importance d'une question (c'est-à-dire la place qu'elle doit occuper dans le récit) ne dépend pas de celle qu'elle a pu revêtir hier. La grande faiblesse du salariat dans l'Europe préindustrielle ne doit pas détourner, non pas tant d'en chercher les traces ténues d'existence, que de sélectionner les points de vue à partir desquels la question de la réaffiliation sociale se posait alors par rapport à lui (ou par rapport à son image inversée).

Une telle démarche n'aboutit pas seulement à poser au matériel historique des questions que les historiens ne lui ont pas posées. En procédant à des découpages d'objets non seulement inédites, mais encore indépendantes de ce qu'une restitution historique du passé aurait fait apparaître comme leur configuration d'hier, elle renonce à poser l'histoire totale à l'horizon de la recherche. Elle résout du même coup d'une manière radicale (et radicalement différente des solutions herméneutiques qui y ont été apportées) la tension introduite dans le projet de connaissance du passé par la conscience de l'actualité des questions et des grilles d'analyse qui s'y trouvent mobilisées. C'est d'histoire du présent dont il s'agit ici, pleinement mais seulement d'histoire du présent, et cela justifie le travail sur l'histoire à l'œuvre tout au long du livre.

Une, deux, trois problématisations ?

Dans un article où il explicite les présupposés méthodologiques du recours à la « problématisation » comme mode de lecture de l'histoire, Robert Castel émet l'hypothèse d'un désaccord possible des historiens et exprime le souhait de les interroger sur la légitimité de sa tentative et sur son degré de conformité « aux exigences de la méthodologie historique »⁶. Trois choses m'empêcheront de répondre exactement à son attente. La première est que je ne suis pas sûr que les exigences de la méthode historique soient particulièrement spécifiques. La seconde est la prudence polie dont le sociologue fait preuve à l'égard de la communauté voisine : il s'efface derrière elle, se bornant à reprendre ses élaborations « quand elles font consensus (ou lorsque ce n'est pas le cas [...] à indiquer les divergences d'interprétation) » (p. 18) et lui abandonnant par principe le dernier mot : « une problématisation peut être réfutée si elle est contredite par l'état de la connaissance historique dont les histo-

6. R. CASTEL, « Problematization : A Way of Reading History », *Foucault and the Writing of History*, J. GOLDSTEIN éd., Oxford, UK-Cambridge, USA, Blackwell, 1994, p. 251

LE SOCIOLOGUE ET L'HISTORIEN

riens sont les seuls juges »⁷. La troisième tient à ce que, lorsque Castel fait de l'erreur historique un critère ultime de réfutation, il la définit comme « une affirmation sur l'histoire que l'historien pourrait réfuter » et qu'il ne me semble pas qu'en l'occurrence le rôle ingrat du vertueux chevalier de l'exactitude soit encore au répertoire.

Je poursuivrai donc un projet un peu différent, conforme à l'un des *items* du cahier des charges interdisciplinaire que nous nous étions donné, pour me demander comme dans une sorte d'exercice d'école, ce qu'objecter peut être dans le cas d'un modèle socio-historique de ce type. Laissons de côté les fins de non-recevoir pour refus de la dimension structuraliste de l'entreprise ou de l'application régressive de catégories sociologiques, qui achèvent la discussion en l'ouvrant : le débat suppose la bénévolence. Laissons aussi de côté la guerre aux frontières : qu'il s'agisse d'un usage sociologique de l'histoire a pour principal effet d'accuser les traits, et de rendre ainsi leur lecture plus facile. Commençons donc : deux familles de textes me serviront successivement de point d'appui.

Dans l'*Esquisse* qu'en élabore Condorcet avant de mourir, les progrès à venir de la société viennent buter sur la différence qui se creuse entre les droits que la loi reconnaît aux citoyens et « les droits dont ils ont une jouissance réelle »⁸. L'écart qui existe sur ce point entre les individus tient pour Condorcet à trois causes : l'inégalité de richesse, l'inégalité d'état, l'inégalité d'instruction. La liberté d'entreprendre et un enseignement élémentaire viendront réduire (les supprimer serait socialement néfaste), la première et la dernière de ces causes. La seconde, par sa nature et par le traitement dont elle est passible, mérite plus d'attention. Elle se trouve en effet à l'origine de la question sociale telle qu'elle nous occupe : Condorcet la définit précisément comme « inégalité d'état entre celui dont les moyens de subsistance assurés pour lui-même se transmettent à sa famille, et celui pour qui ces moyens sont dépendants de la durée de sa vie, ou plutôt de la partie de sa vie où il est capable de travail ». Voici donc posés d'un côté ceux aux besoins desquels « le revenu d'une terre ou l'intérêt d'un capital » pourvoient, de l'autre « en quelque sorte une fortune viagère ou même plus, dépendante du hasard ».

Dans ces conditions, comment écarter le risque de misère « qui menace sans cesse la classe la plus nombreuse et la plus active de nos sociétés » ? « En opposant le hasard à lui-même », propose Condorcet, c'est-à-dire « en assurant à celui qui a atteint la vieillesse un secours produit par ses épargnes mais augmentées de celles des individus qui, en faisant le même sacrifice, meurent avant le moment d'avoir besoin d'en recueillir les fruits ». Le même dispositif, application du calcul des probabilités de la vie, vaut aussi bien pour les veuves et les orphelins. Les établissements qu'il trouvera pour support, « formés au nom de la puissance sociale [...] peuvent être aussi le résultat d'associations particulières ». Ce texte écrit peu de mois après les procès-verbaux du Comité de Mendicité s'en détache donc pourtant nettement. La liberté d'entreprendre place seulement l'égalité des fortunes à l'horizon de l'évolution sociale. Émanciper « la masse entière de la société » de la misère périodique est un autre problème, dont la solution passe par le recours à la propriété et à l'assurance, placées en position équivalente à celle que Robert Castel leur donne dans le débat (et les décisions) du tournant des 19^e et 20^e siècles. Au moment où elle intervient, la proposition n'est pas isolée. La centaine d'auteurs qui répondent sur la question de la mendicité mise au concours par l'Académie de Châlons en 1777

7. *Ibid.*, p. 252.

8. J. A. N. DE CONDORCET, *Esquisse du tableau des progrès de l'esprit humain*, nouvelle édition présentée par Y. Belaval, Paris, 1970, pp. 210-214.

préconisent conjointement toutes les solutions : la relocalisation des mendiants dans leur communauté d'origine, la mise au travail (y compris des invalides grâce à des machines, ce à quoi Condorcet applaudit), le recours au mutuellisme et à l'assistance⁹.

En quoi cette famille de textes constitue-t-elle une objection au modèle présenté par le sociologue ? En apparence, elle touche seulement la périodisation. L'assurance se met en place en tant que dispositif concret dominant au début du 20^e siècle, mais son émergence dans le débat social, peut-être seulement à l'état de trace, est antérieure. Ou bien on choisit de l'ignorer en vertu de son caractère longtemps ineffectif (mais le système de secours d'État imaginé pour les inaptes au travail par la Révolution commençante n'était pas appelé à un plus bel avenir immédiat, et le salariat sert de référence à l'analyse même à l'état embryonnaire). Ou bien on choisit de modifier la chronologie. Mais déplacer d'un bon siècle en amont l'invocation de la solution assurantielle revient à affecter aussi la temporalité constitutive du modèle. Celle-ci, rappelons-le, est pensée comme ponctuée de moments au cours desquels les solutions mises en œuvre par la société pour conjurer le risque de sa dissolution passent par des transformations successives. Mais ce que les décennies 1770 et 1780 paraissent instaurer, c'est, en même temps qu'une définition sociale, la palette des solutions concurrentement expérimentables dans le cadre de la société des individus. Autrement dit, les notables philanthropes peuvent bien poursuivre le but de moraliser les classes ouvrières lorsqu'ils créent, d'ailleurs sous le contrôle de l'État, les Caisses d'Épargne et les sociétés de Secours Mutuel ; ils n'en actualisent pas moins, même au nom d'une « utopie réactionnaire » (p. 259), l'un des dispositifs modernes possibles de maintien du lien social.

Cette présence conjointe des diverses solutions au sein d'un même paradigme fondamental (j'emploie à dessein ici un vocabulaire différent de celui de l'auteur) est d'ailleurs peut-être le moyen de résoudre la tension la plus énigmatique de l'ouvrage. L'étude du changement est peu unifiée : l'analyse d'un problème (la question sociale définie dans sa problématisation d'aujourd'hui) diffère logiquement de l'analyse d'une période (et même d'une série d'institutions, par exemple d'assistance, dans une période donnée)¹⁰. Elle constitue une abstraction, au sens propre du terme (et on comprend mal le plaidoyer réaliste de l'auteur concernant le salariat avant le salariat)¹¹. Le livre met en scène une mécanique certes imprévisible dans la particularité de ses effets, mais impersonnelle et implacable dans sa marche. D'autant plus nettement qu'on se rapproche d'aujourd'hui, chacune des métamorphoses de la question sociale naît, sur fond de croissance ininterrompue de l'espace de la régulation marchande, des processus antagonistes qu'un état précédent de sa résolution avait secrètement enclenchés. Comment articuler ce modèle avec la construction finale d'un espace de décision constitué par les quatre scénarios possibles qui, en fonction des politiques choisies, engageront l'avenir ? Il faut supposer que les solutions passées, et les modalités de leurs métamorphoses, sont contemporaines dans un présent qui n'apparaît plus comme le terme d'une évolution rétrospectivement inéluctable. L'effort analytique de Robert Castel aboutit précisément à ce résultat, et sauf à imaginer une supériorité d'aujourd'hui sur hier, on doit admettre dans le passé, même si elle prenait d'autres formes qu'une étude de sociologie, l'actualisation active des expériences.

9. J.-C. PERROT, « Les économistes, les sociologues et la population », *Histoire de la population française*, de J. DUPÂQUIER, Paris, 1988, t. II, pp. 542-543.

10. M. FOUCAULT, « La poussière et le nuage », *L'impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire au XIX^e siècle*, réunies par Michelle PERROT, Paris, 1980, p. 32.

11. R. CASTEL, *op. cit.*, 1995, p. 110 et pp. 141-148 en particulier.

LE SOCIOLOGUE ET L'HISTORIEN

Je proposerai encore un autre texte à la lecture. Il s'agit des lettres patentes de 1657 qui rétablissent les privilèges des ouvriers du faubourg Saint-Antoine à Paris, qu'un édit de 1642 avait supprimés¹². Ces lettres confirment, contre le texte précédent, que les artisans (boulangers, menuisiers, peintres...), dès lors qu'ils sont présents dans le faubourg, peuvent y travailler librement, sans avoir à être incorporés dans l'un ou l'autre des métiers parisiens. Ce document ne marque qu'un épisode d'une longue histoire qui se perd en amont du fait de l'incendie antérieur des titres, et qui dure en aval jusqu'à la Révolution pour les raisons opposées de l'hostilité des communautés parisiennes de métiers et de la prospérité des activités du faubourg. Il s'inscrit aussi dans une conjoncture courte, dans laquelle on peut chercher son sens. L'année 1657 est l'une des plus difficiles des lendemains des guerres civiles de la Fronde, qui ont gravement affecté la capitale et les régions environnantes. Le peuple souffre, et des milliers de vagabonds affluent dans la capitale, menaçant la capacité des autorités de police (à entendre au sens large, qui n'est pas seulement de maintien de l'ordre sous l'Ancien Régime) à assurer une régulation correcte de la société. Des mesures sont prises. L'année précédente, en 1656, la création de l'Hôpital Général avait marqué l'affirmation solennelle de la nécessité du renfermement des mendiants valides. Les lettres patentes concernent la même population des ouvriers susceptibles de gagner leur vie ; mais plutôt que de les soumettre à des dispositions coercitives, elles leur ouvrent à l'inverse un espace de travail libre. Le rapprochement des décisions n'est pas de mon fait : dans une requête du début du règne de Louis XV, les habitants du faubourg associent encore les deux mesures. Ils présentent le texte de 1657 dont ils continuent de bénéficier comme un moyen de lutter contre la mendicité, et présentent Saint-Antoine comme une espèce de « grand hôpital » ouvert aux pauvres du royaume, où « il leur est permis de travailler sans lettres de maîtrise ».

De quelle objection cet épisode est-il porteur ? Il ne s'agit évidemment pas de plaider l'infinie diversité d'un réel échappant par nature aux schémas explicatifs qu'on lui applique, et brouiller à nouveau la chronologie (à propos de la liberté du travail et non plus du recours à l'assurance) n'aurait ni intérêt ni sens. Je voudrais l'utiliser comme ouverture sur les formes anciennes de l'affiliation. Voir dans les lettres patentes le lieu d'enregistrement des traces d'un libéralisme économique avant l'heure ne pourrait me sembler-il se faire qu'au prix d'une décontextualisation radicale. Le libre accès au marché du travail est en apparence posé en solution à la question du malheur, mais de quelle liberté s'agit-il ? La suite de l'épisode permet d'éclairer ce point. En 1716, les communautés parisiennes de métiers obtiennent que le Conseil du Roi crée une commission pour mettre fin aux abus occasionnés par l'existence du travail libre. Le procureur de la commission royale, apparemment gagné à cette cause, plaide. Il met en doute les droits de justice de l'abbaye de Saint-Antoine devant qui sont portés les conflits nés de la pratique des métiers libres, et qui en assure de ce fait la régulation sans recours aux corporations parisiennes. Il entend voir dans l'acte royal de 1657 une mesure de circonstance, concernant les trois ou quatre cents ouvriers alors ainsi sauvés de la misère et destinée à s'éteindre avec leur mort. Il inscrit ainsi la situation des travailleurs libres du faubourg dans l'univers du privilège (ce qu'il récuse) et dans celui de la grâce (ce qu'il prétend). Il s'agit dans les deux cas de dispositions particulières, mais les modalités d'application de ces dispositions diffèrent. Quand la grâce apparaît attachée aux individus, le privi-

12. Sur ce dossier, j'utilise S. KAPLAN, « Les corporations, les "faux ouvriers" et le faubourg Saint-Antoine au XVIII^e siècle », *Annales ESC*, 1988, n° 2, pp. 353-378.

lège, indépendamment des personnes qui en bénéficient ou qui l'exercent, est attaché à un état ou à un lieu. Ainsi se comprend mieux (au-delà de la rivalité des intérêts économiques) la possibilité d'une opposition plus que séculaire à propos des artisans du faubourg : ils se trouvaient placés à l'articulation de privilèges attachés pour les uns à un lieu (les droits de justice d'un fief ecclésiastique) et pour les autres à un état (les droits de police des communautés de métier). Ainsi surtout, on comprend qu'un maître épingleur ou sellier-carrossier parisien qui gagne Saint-Antoine cesse d'être défini par l'ensemble des droits et des devoirs impliqués par son appartenance au corps pour ne l'être plus que par ceux qui tiennent aux privilèges du faubourg. Au centre (mais aussi à la périphérie, si l'on accepte comme on doit le faire la proposition de Robert Castel), les processus d'affiliation et de désaffiliation ne s'éprouvent pas alors par rapport au travail et à son marché (fût-il segmenté et réglementé) ou au salariat (fût-il défini par son « essence négative » ou son caractère embryonnaire), mais par rapport à l'un ou l'autre, et le plus souvent par rapport à l'un et à l'autre, de ces dispositifs d'intégration politique (entendus au sens de communautés de droits et de devoirs civiques) que sont les communautés d'état et de lieu. Robert Castel récuse tout au long de son travail les termes d'intégration et d'exclusion. Je le suivrai sur ce point, mais plutôt que d'appliquer aux périodes anciennes le vocabulaire de l'affiliation (comme on est affilié à un régime d'assurance-maladie, par exemple), je préférerais utiliser celui de l'incorporation.

En aval, Condorcet le dit encore, l'écart se joue encore entre un état social (la précarité induite par les aléas démographiques en l'absence de propriété) et un état politique (les droits qui leur sont garantis comme citoyens). Mais il habille ainsi des habits neufs du vocabulaire de 89 des formes anciennes de mise à l'épreuve du lien social. En amont, l'ordonnance de 1349 peut être lue selon la même grille. La désertion (dramatique pour les dominants dont les revenus dépendent du respect de l'ordre ancien, ce qui justifie l'intervention royale) est désignée d'abord, non pas par rapport à la sphère économique du travail (ici, plutôt que de « chômage paradoxal » [p. 86], c'est peut-être de *turnover* accéléré qu'il conviendrait d'ailleurs de parler), mais par rapport aux structures communautaires d'incorporation : des lieux (la seigneurie) et des états (le métier). Alors, ces mesures de réincorporation forcée ne constitueraient pas le point de départ de l'analyse. Celle-ci trouverait son origine non pas dans l'irruption du principe de marché dans la structure féodale mais dans la « révolution du 11^e siècle » qui par l'intermédiaire de l'affirmation de la seigneurie et de la paroisse allait aboutir, pour le pire (le prélèvement de la rente sous toutes ses formes) et le meilleur (le maintien de la cohésion sociale sur la base de l'interconnaissance), à « l'encellulement des hommes »¹³.

C'est évidemment un autre grand récit dont je viens d'esquisser les premiers linéaments : deux interprétations en sont possibles par rapport à la chronique que nous livre Robert Castel. Doté d'un point d'émergence, à l'aube du Moyen Âge, et d'un moment, où il connaît l'expérience d'un basculement vers un ailleurs peu prévisible, en France peu avant la Révolution, il trouve une forte unité dans une forme de problématisation de la question sociale que j'ai baptisée d'un mot, l'incorporation, pour en souligner la différence avec la suivante. On peut donc le lire comme la marque d'une borne chronologique et d'une frontière de pertinence dressées face à la construction que Castel élabore à partir de notre présent. Ou encore, mais c'est dire la même chose avec d'autres mots, la chronique que j'ai ébauchée en trois dates

13. R. FOSSIER, *Enfance de l'Europe, X^e-XIII^e siècles. Aspects économiques et sociaux*, Paris, 1982, vol. I, p. 288 ss. Je remercie Joseph Morsel de m'avoir rappelé cette notion et cette référence.

LE SOCIOLOGUE ET L'HISTORIEN

dont une de hasard peut passer pour la problématisation qu'auraient élaborée, en fonction de leur présent (qui n'est pas le nôtre) et en mobilisant la mémoire des dispositifs sociaux, les hommes des années 1770 par exemple. Peut-être. Mais ces dispositifs ne sont pas seulement leur mémoire, ils sont aussi la nôtre. Non seulement parce que j'en fais, à l'image de Castel, un rappel savant, mais parce qu'ils sont des éléments de référence dans le jeu social contemporain : qu'on en pense ce qu'on en veut, la politique de développement social des quartiers, ou l'incantation démagogique à la « préférence nationale » relèvent du registre communautaire. Il y aurait alors à nouveau deux problématisations, non plus successives mais chronologiquement coextensives, construites à partir du soulignement opéré aujourd'hui, l'une construite à partir de la sphère économique du salariat, l'autre à partir de la sphère civique des solidarités de proximité¹⁴.

Faut-il opiner alors, au profit de l'une ou de l'autre ? L'argumentaire aussitôt change de registre, pour relever d'une morale de l'action publique. « Qu'est-il possible de faire ? » se demande Robert Castel, qui souligne ses préférences. « Une simple association de propriétaires souverains peut-elle faire une société ? » (p. 307) : poser la question est y répondre. La société salariale pour sa part « a réalisé un montage inégalé entre travail et protection » et, à ce titre, « on peut s'interroger sur la meilleure manière de ne pas brader cet héritage » (p. 451). Mais on peut aussi se demander si une simple association de salariés assurés peut faire une société, l'État fût-il placé au poste de commande. Le travail de Robert Castel, provocateur au moment où l'histoire tend à se complaire dans la contemplation des commémorations et la sociologie à s'attacher à la dissection des processus micro-situés, possède encore ce mérite supplémentaire : rencontrer explicitement la question du rapport qu'entretiennent valeur et connaissance, question qui mérite une réflexion collective, dont la dénonciation du travers idéologique tient habituellement lieu. Mais ceci est une autre histoire.

Bernard LEPETIT
EHESS

14. Certains des travaux de Philippe Ariès peuvent être tenus (sans le mot évidemment) comme des tentatives, nostalgiques car attachées à une valorisation de l'Ancien Régime, pour ébaucher cette problématisation communautaire. Par exemple, P. ARIÈS, « The Family and the City », *Daedalus*, 1977, pp. 227-235.